



Feuille de route communautaire 2021-2026

Conseil Communautaire – Le 8 avril 2021



Bilan des ateliers

- 3 ateliers ont été conduits au sein de la Communauté de Communes au cours desquels, nous avons travaillé une feuille de route pour le mandat
- Ce plan de mandat a été défini sur la base des actions souhaitées par l'ensemble des communes et renseignées dans un questionnaire
- Chaque objectif, axe de travail et action ont fait l'objet d'une discussion entre les membres des ateliers et d'un phasage sur la durée du mandat au regard du caractère prioritaire de l'action identifiée. Ils ont été amendés et validés par une conférence des maires élargie aux Vice-présidents et aux membres des ateliers, puis présentés aux membres des commissions.

La feuille de route 2021-2026

- Elle a été rédigée sur la base du bilan des ateliers qui mettent en évidence la volonté suivante :
 - **Rendre opérationnelles les actions actées et engagées précédemment**
 - **Adapter les services existants aux besoins émergents au fil de l'eau**
 - **Déployer de nouveaux services sur une démarche multi-partenariale active et synergique**
 - **Faciliter les actions nouvelles à l'initiative des acteurs du territoire**

La feuille de route 2021-2026

- Elle s'articule ainsi autour de 5 objectifs :
 - **Objectif 1** : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire de manière pérenne
 - **Objectif 2** : Développer un cadre de vie qualitatif en adéquation avec les attentes
 - **Objectif 2.1**: Insérer le territoire dans une démarche en faveur de la transition écologique
 - **Objectif 2.2** : Proposer un niveau de services qualitatif aux habitants
 - **Objectif 3**: Répondre aux enjeux des besoins sociaux
 - **Objectif 4** : Poursuivre une interaction solidaire et appropriée avec les communes membres
 - **Objectif transversal** : Adapter et faire évoluer l'organisation interne pour répondre aux enjeux de demain et aux nouveaux objectifs politiques

La feuille de route 2021-2026

- Elle décrit une action communautaire pour le mandat autour d'un fil conducteur :

« Les Sucs : un territoire attractif, volontaire et solidaire »

Objectif 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire de manière pérenne



- Développer l'activité économique sur le territoire
 - Disposer des moyens suffisants pour permettre aux entreprises locales de se développer sur le territoire et d'en attirer de nouvelles
 - Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs problématiques au fil de l'eau en renforçant le rôle de la Communauté de communes comme acteur stratégique dans le réseau entrepreneurial
- Assurer la promotion et la communication des atouts économiques du territoire pour attirer de nouvelles entreprises
- Soutenir l'agriculture du territoire et initier des synergies avec l'ensemble des acteurs
- Développer une stratégie touristique de mise en valeur du territoire sans rechercher un tourisme de masse
 - Créer une réflexion globale sur le tourisme intégrant de nouvelles offres
 - Promouvoir les sites touristiques existants sur la base d'une communication efficiente
 - Assurer la bonne réalisation des projets actés et initiés sur le territoire

Objectif 2 : Développer un cadre de vie qualitatif en adéquation avec les attentes



Objectif 2.1 : Insérer le territoire dans une démarche en faveur de la transition écologique

- Soutenir les initiatives privées dans les projets d'amélioration de l'habitat en lien avec le SPPEH
- Faciliter, promouvoir, initier et/ou contribuer aux actions en faveur d'une gestion des déchets actives et d'une réduction de la production de déchets sur le territoire
- Favoriser et initier toutes les actions ou démarches en faveur de la transition écologique et de l'environnement sur le territoire, en propre ou dans le cadre d'une démarche partenariale

Objectif 2 : Développer un cadre de vie qualitatif en adéquation avec les attentes



Objectif 2.2 : Proposer un niveau de services qualitatif aux habitants

- Placer les jeunes au cœur de l'action communautaire avec l'appui du Point Information Jeunesse
- Pérenniser et favoriser un déploiement multi territorial (entre les communes) des actions conduites
- Assurer une gestion efficiente des services déployés au titre de la famille avec l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire
- Engager le territoire de la CC des Sucs dans un plan d'actions nouvelles dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux)
- Assurer la réussite et la bonne gestion des équipements communautaires sur le périmètre de l'offre existante

Objectif 3: Répondre aux enjeux des besoins sociaux



- Engager le territoire de la CC des Sucs dans un plan d'actions nouvelles pour répondre aux enjeux identifiés par l'Analyse des Besoins Sociaux dès l'exercice 2021
- Assurer l'efficacité des services existants par une recherche d'amélioration qualitative des services
- Inscrire la Communauté de Communes dans un rôle central en faveur de l'action sociale sur son territoire à destination des personnes âgées et des publics fragiles.

Objectif 4 : Poursuivre une interaction solidaire et appropriée avec les communes membres



- Promouvoir la mutualisation de services notamment sur les fonctions supports
- Soutenir les besoins des communes par la mise en œuvre de moyens financiers et humains
 - Pérenniser et adapter les fonds de concours aux communes membres
- Préserver une collaboration efficace entre agents communautaires et agents communaux
- Développer si nécessaire les transferts de compétence susceptible d'assurer une amélioration qualitative du service rendu
- Favoriser les partages d'expériences entre les communes
- Accompagner les élus communaux dans leurs besoins de formations
- Encren la Communauté dans son rôle de tiers lieux de collaboration entre les communes membres

Objectif transversal : Adapter et faire évoluer l'organisation interne pour répondre aux enjeux de demain et aux nouveaux objectifs politiques



- Inscrire la Communauté de Communes dans une démarche active avec les partenaires (Etat, Région, Département...) notamment dans la rédaction et le suivi des engagements transversaux (PETR notamment)
- Mettre en œuvre les moyens pour que la Communauté de communes respecte les contraintes réglementaires qui lui sont imposées
- Favoriser l'intégration des lignes directrices de Développements Durables sur tous les nouveaux marchés publics et équipements créés dans le cadre des projets communaux et intercommunaux
- Améliorer la lisibilité de l'action communautaire à destination des habitants
 - En mettant en place une signalétique sur les bâtiments utilisés par la Communauté de Communes
 - En développant la communication, notamment sur les réseaux sociaux
- Assurer une gestion efficace et durable des bâtiments communautaires
- Contribuer à la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et communautaires
- Adapter l'organisation interne des services communautaires aux objectifs politiques par des recrutements pertinents et favoriser la mutualisation entre services et entre collectivités quand cela est possible et pertinent

- Un plan d'actions :
 - Défini pour chaque objectif sur la base des besoins identifiés à date
 - Phasé dans le temps au regard des priorités émergentes lors des ateliers
 - Co-construit et validé par les Maires, les Vice-présidents et les membres des ateliers
 - Présenté aux maires, Vice-présidents et membres des commissions
- Ces actions cibles ne font pas l'objet d'une présentation détaillée lors de ce conseil :
 - Elles seront amenées à évoluer au fil du mandat
 - Chaque action devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation indépendante par le conseil communautaire pour être initiée
 - Cette validation en Conseil communautaire devra ainsi présenter :
 - L'objectif auquel l'action se réfère
 - Le plan de financement identifiant les besoins financiers et humains nécessaires à sa mise en œuvre

- Le plan d'actions proposé est dense et sa réalisation devra :
 - Être arbitrée au regard des moyens financiers et humains dont dispose la communauté de communes pour sa mise en œuvre
 - Être intégrée dans la prospective financière de la CC lorsque les montants arrêtés seront connus afin d'évaluer les impacts de celui-ci sur les marges de manœuvre financières à moyen terme
- La prospective financière de la CCDS devra également appréhender les éléments contextuels qui s'imposent à elle, notamment :
 - La refonte de la fiscalité locale et du panier de ressources principal du territoire
 - Les effets fiscaux et financiers, directs et indirects de la crise sanitaire
 - Les risques d'une sollicitation des collectivités au redressement des déficits publics à moyen terme